

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 25 Juin 2024

Date de convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

Le vingt juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance publique**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrick MARY, Le Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.**

Etaients présents :

Frédérique ALBERT, Wladimira GRONCHI, Michel HENRION, Stève LECHEVALIER, Patrick MARY, Incarnation SCHMID-LOSSBERG, Alain SOUSSEN

Absent(s) excusé(s) : William VALAT

Procuration(s) : Emilie GAUTIER donnée à Patrick MARY, Elodie MARTIN donnée à Incarnation SCHMID-LOSSEBERG

Mme Frédérique ALBERT a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Patrick MARY donne lecture des points :

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024
- 2 Délibération CLECT piscine de Lunel
- 3 Délibération pouvoir du maire (annulé)
- 4 Repas citoyen du 14 juillet
- 5 Gestion du cimetière
- 6 Point vente des terrains
- 7 Point travaux école / mairie
- 8 Décision du maire : achat Bosc Redon, Arrêté municipal concernant la propreté du village
- 9 Questions diverses

1. Procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

2. Délibération CLECT piscine de Lunel

M. Le Maire présente les modalités de le CLECT piscine de Lunel aux membres du Conseil Municipal.

Après analyse des conditions et des analyses budgétaires, le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick MARY, et, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE à l'unanimité des membres du Conseil

3. Délibération pour acquisition (ANNULE)

4. Repas citoyen du 14 juillet

Le Conseil Municipal, discute de l'organisation du repas citoyen du 14 juillet.

Il est proposé des activités en milieu d'après-midi, des jeux pour les enfants (location d'un château gonflable) et pour les adultes. Il faudra prévoir la location d'un barnum.

L'apéritif sera offert par la mairie à tous les administrés.

Le repas du soir sera facturé à chaque participants en amont.

La date est arrêtée au 8 juillet.

Les membres du Conseil valide cette proposition, sauf 2 qui s'abstiennent.

5. Gestion du cimetière

M. le Maire expose aux membres du Conseil que le cimetière nécessite une gestion approfondie.

Il est prévu de faire un point sur les concessions à l'abandon, afin de connaître la disponibilité restante.

Il est également prévu d'aboutir le projet de création de stèle du souvenir et colombarium.

Il sera également nécessaire de faire un point sur la réfection des murs à moyen terme et l'éventualité d'un agrandissement.

Frédérique ALBERT sera missionnée sur ce dossier.

6. Point vente terrains communaux

M. le Maire, expose au Conseil qu'un permis de construire à été déposé pour la parcelle B825 par M. et Mme ORTIZ, les acquéreurs. La vente étant en condition suspensive d'obtention de permis de construire, la conformité de ce dernier validera la vente.

Le permis de construire pour la double parcelle B799-789 en acquisition par M. et Mme MARIO est en attente et ne devrait plus tarder

7. Point travaux école / mairie

M. Le Maire et les membres de la commissions travaux exposent l'avancée des travaux de réfection de la mairie et de l'école. L'appel d'offre sera lancé à la rentrée. Les travaux débuteront à l'automne.

8. Décision du Maire : achat Bosc Redon / Arrêté municipal propreté du village

M. le Maire expose au Conseil que l'acte d'achat à été signé ce jour, le 25 juin.

M. Le Maire expose que devant les incivilités récurrentes concernant la propreté du village, notamment les déjections canines ainsi que la gestion des poubelles, mais aussi l'entretien des abords d'habitations, un arrêté municipal est pris ce jour. Il sera communiqué par panneau d'affichage public.

9. Questions diverses

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues,

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal